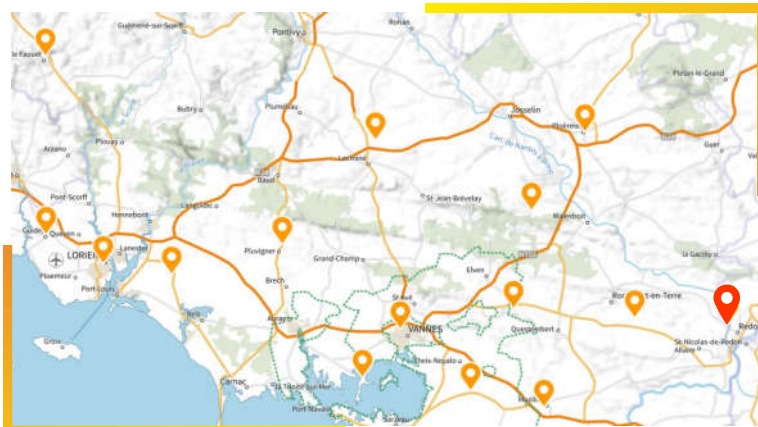


**L'autoconsommation collective d'électricité
arrive à**

.....





Un engagement concret :

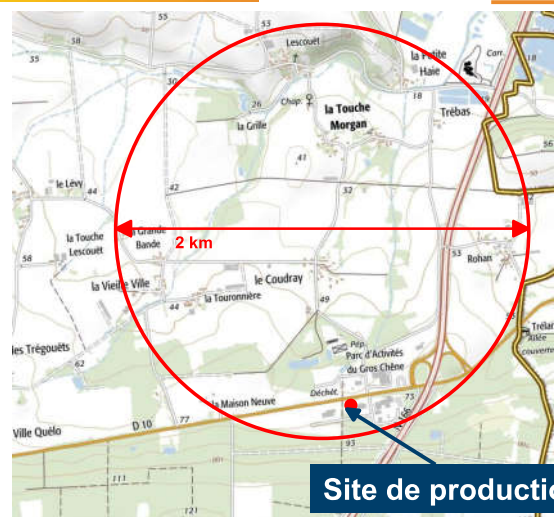
- **Consommer** de l'électricité verte produite par localement
- **Soutenir** une initiative de mon territoire
- **Participer** individuellement à la transition énergétique

Le citoyen, l'entreprise locale, l'association, devient
CONSUM'ACTEUR

i Morbihan Énergies a porté le premier projet d'autoconsommation collective à Pénestin, en 2018.

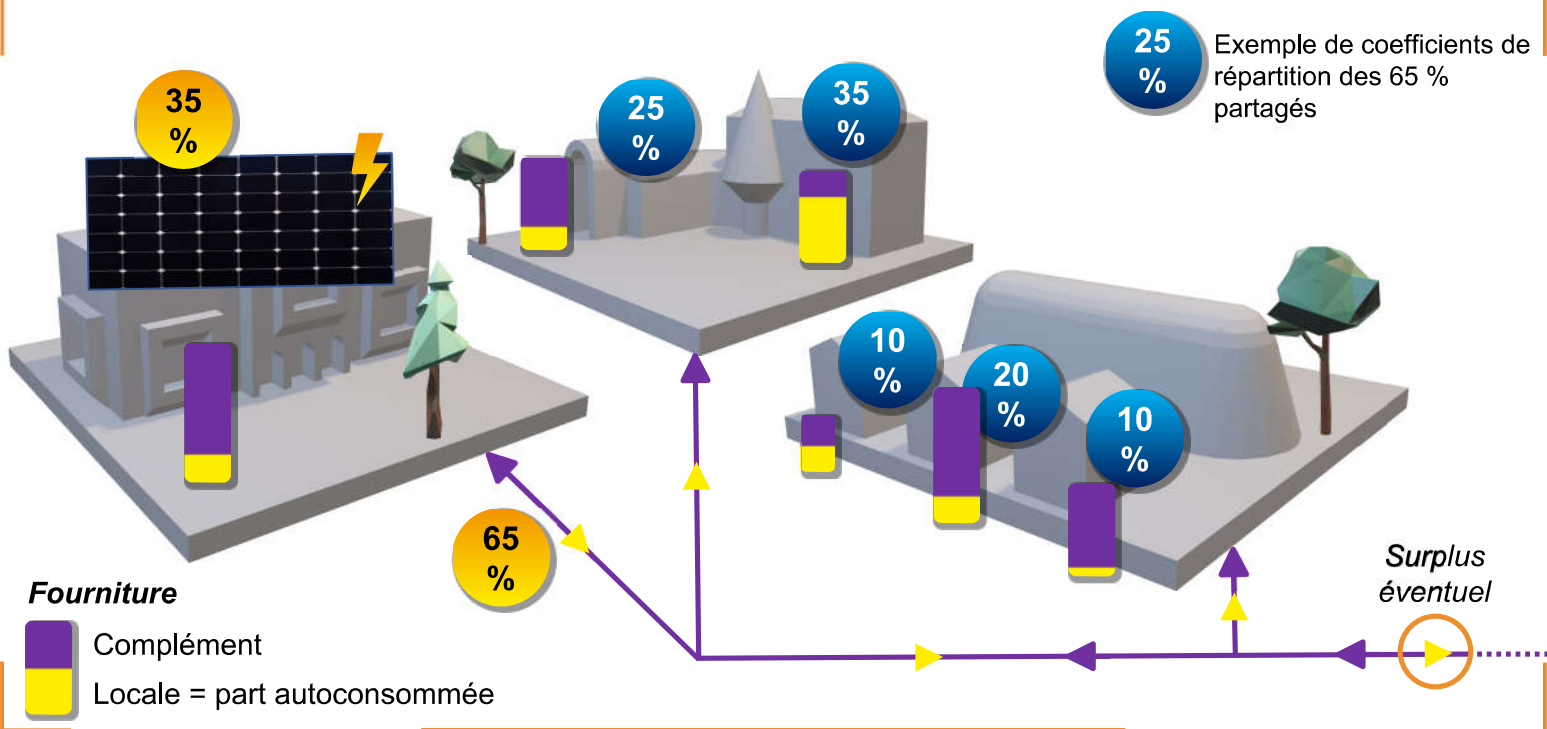
C'est une démarche innovante (50 opérations actives en France).

- Présentation du projet aux élus/techniciens
- Retenir un site avec Morbihan Energies répondant à certains critères
- Choisir un acheteur de surplus / Définir un taux d'ACC
- Retenir une technologie selon le site
- Délibération de la commune/EPCI s'engageant dans l'opération
- Choix d'ouvrir l'opération ou non aux citoyens, entreprises etc...et du périmètre
- Lancement des réunions de recrutement des consom'acteurs (2 voir plus)



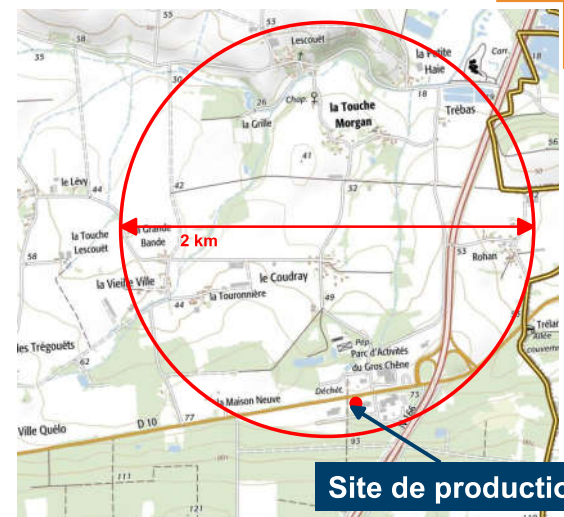
- Instrumenter la centrale outil de suivi du projet

Autoconsommation collective : Le partage d'électricité en circuit court



> Principe de l'autoconsommation collective :

- Utilisation du le réseau public de distribution existant.
- La distance séparant les deux participants les plus éloignés n'excède pas 2 km.
- Les acteurs sont rassemblés autour d'une personne morale organisatrice (PMO).
- La commune ou l'EPCI recevant la centrale sur son « bien » s'engage sur 20 ans via un contrat de coopération
- Le consom'acteur conserve son fournisseur d'électricité habituel et a une seconde facture pour l'autoconsommation collective.



3 documents à compléter
Par les consommateurs

2 annexes au contrat à signer individuellement :
 ✓ Un accord de participation et de communication des données
 ✓ Les conditions particulières de vente : 1 exemplaire par site de consommation

1 contrat unique à signer par tous
(Au siège d'Oust à Brocéliande Communauté)

À signer

The document cover includes logos for 'Europe engagé en Bretagne', 'Partagélec', and 'morbihan énergies'. Below the title, it asks to 'Entrer les personnes adhérentes' and provides a table for recording participants.

Entité publique	Résumé	Siège administratif	SIREN	Code APE	Représentant	Ci-après dénommé
Morbihan Énergies	Syndicat mixte	27 rue de Luscanen CS 32 610 56 010 VANNES	203 801 106	9513Z	Jo BROCHAN, Président	Le « Producteur » et Le « PNC »
	Commune					Ensemble - les Consommateurs - Ou séparément - le Consommateur -

Ci-après dénommé ensemble les « Parties » ou séparément une « Partie ».

This form contains personal identification fields for the participant, including name, address, postal code, and telephone number. It also includes checkboxes for the participant's status (individual or professional) and the legal form of the entity (company, association, etc.).

This form details the specific terms of sale for self-consumed electricity. It includes a table with the following data:

Parties	Statut	Siège administratif	Représentant légal	Ci-après dénommé
Morbihan Énergies	Syndicat mixte	27 rue de Luscanen CS 32 610 56 010 Vannes	Jo BROCHAN, Président	Le « Producteur »
				« Vous » ou Le « Consommateur »

Il vous sera remis :
 ✓ Des Conditions Générales de Vente
 ✓ Une annexe précisant le prix de l'électricité aux consommateurs

Les points d'attention pour l'opération (1/2)



Linky



PME-PMI



- ✓ Un compteur communicant est indispensable pour participer à l'opération.
- ✓ La production est répartie entre les consom'acteurs (selon % consommation)
- ✓ Les données collectées par Enedis sont partagées avec Morbihan énergies et ses prestataires autorisés : ils sont garants de leur confidentialité
- ✓ Morbihan énergies établit les factures correspondant à l'électricité fournie au titre de l'autoconsommation collective.
- ✓ Le prix de la fourniture d'électricité a été fixé à 6,4 c€/kWh : il restera identique sur toute la durée de votre participation.
- ✓ Sur la durée de l'opération (20 ans), de nouveaux participants peuvent entrer à tout moment, généralement sous 1 mois après la demande.
- ✓ Vous êtes également libres de quitter l'opération à tout moment, avec un délai de préavis de 2 mois.



Les clés de la réussite



- ✓ Des élus locaux engagés portant le projet
- ✓ Prendre le temps de lever les freins possibles en collectivité avant de lancer les réunions publiques
- ✓ L'animation et la pédagogie
- ✓ Des moyens et du temps pour suivre le projet

Merci de votre attention



un syndicat
au service
des territoires

